

- L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE à Genève

Toutes les structures de l'enseignement spécialisé ont en commun le souci d'une pédagogie spécifique et différenciée adaptée aux problèmes de chaque enfant, en collaboration pluridisciplinaire avec d'autres professionnels médico-psychologiques. Par conséquent, tout l'enseignement spécialisé dépendant à la fois de la Direction de l'enseignement primaire et du Service médico-pédagogique (DOJ - Direction Office de la Jeunesse), collabore étroitement avec les consultations médico-psychologiques de secteur du Service Médico-Pédagogique.

L'objectif est d'offrir à chaque enfant les mesures pédagogiques ou/et thérapeutiques nécessaires à son meilleur développement.

La priorité absolue demeure toujours le maintien de l'enfant dans l'enseignement ordinaire. De ce fait, il existe une collaboration permanente et étroite entre l'enseignement spécialisé, l'enseignement ordinaire et les consultations du Service médico-pédagogique. L'indication d'une intégration dans l'enseignement spécialisé n'est prise par l'école que pour des raisons positives, c'est-à-dire, l'intérêt de l'enfant. Ce n'est qu'à la suite d'un examen approfondi et muni de tous les avis nécessaires que les enseignants et les inspecteurs concluent que les conditions les plus favorables au développement scolaire et personnel de l'enfant, sont les structures de l'enseignement spécialisé.

Une autre priorité est la réintégration, dès que possible, dans les structures de l'école régulière.

En plus de l'accueil des élèves scolarisés dans la division spécialisée, les prestations de l'enseignement spécialisé comprennent le soutien pédagogique à l'intégration d'enfants handicapés dans tous les ordres d'enseignement ordinaire, du primaire au post-obligatoire ainsi que la prise en charge en internat d'enfants handicapés en situation de crise aiguë.

Le taux d'accueil dans l'enseignement spécialisé reste très bas grâce à l'ouverture de l'enseignement primaire ainsi qu'aux consultations et traitements ambulatoires assurées par les équipes médico-psychologiques de secteur du Service Médico-Pédagogique qui aident les enfants et adolescents en difficulté sur le plan du développement et des apprentissages à être maintenus dans les structures de l'enseignement primaire ordinaire.

L'enseignement spécialisé offre un encadrement adapté aux besoins des élèves handicapés et/ou, avec difficultés importantes de l'apprentissage et du développement de la personnalité dans 35 institutions ainsi que 19 regroupements de classes spécialisées intégrés dans les écoles primaires du canton.

Le travail accompli dans l'enseignement spécialisé par les différents collaborateurs travaillant en équipe pluridisciplinaire permet d'offrir à chaque

enfant et à chaque adolescent les mesures spécifiques adaptées à sa déficience, à son handicap, à ses troubles et à ses besoins en vue de la meilleure intégration possible tant sur le plan scolaire que sur le plan de l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle. Ainsi, grâce à ces mesures, environ 40% des élèves de l'enseignement spécialisé intègrent le CO chaque année. Pour chaque enfant ou adolescent, l'intégration totale ou partielle demeure un objectif constant à tous les niveaux (enseignement primaire, CO, PO ou structures de formation professionnelle).

La diversité des structures de l'enseignement spécialisé, divisé en 3 grands secteurs :

- les déficients sensoriels
- les handicapés mentaux
- les difficultés importantes d'adaptation scolaire et sociale

permet d'accueillir, lorsqu'une indication positive est posée pour tous les enfants et adolescents allant de :

- troubles importants de l'apprentissage
- graves troubles de la personnalité, du développement, du comportement et troubles psychologiques (y compris risques de suicide)
- troubles sensori-moteurs et mentaux y compris les enfants et adolescents peu autonomes et très dépendants.

Le nombre d'enfants et d'adolescents accueillis dans les différentes structures de l'enseignement spécialisé varie peu. La seule progression suit l'augmentation démographique de la population scolarisée du canton.